

FRENEUSE au jour le jour

Prochainement à Freneuse

- 🦉 Le **27/09** de 18h30 à 20h à la mairie d'Elbeuf (salle des arcades), réunion publique organisée par la métropole au cours de laquelle sera présenté le projet de PLUI et notamment les propositions de règlement et de zonage.
- 🦉 **29-30/09**, grande fête de la peinture organisée par Pennello.
- 🦉 Du **09 au 14/10**, Village des Sciences organisé par la MJC sur le site de la Fabrique des Savoirs.
- 🦉 Le **11/10** de 14h à 17h30, dans la salle des fêtes de Tourville la Rivière, thé dansant animé par Didier Cordemans, accordéoniste, dans le cadre de la Semaine Bleue. Cette animation se passe une année sur deux à Tourville ou à Freneuse avec la participation active des membres des CCAS.
- 🦉 Le **21/10** de 7h à 18h, foire à tout de l'ASCF dans la salle Bouchor. Inscriptions et dépôts des listes d'inventaire avec photocopie recto-verso de la carte d'identité pour le 17 octobre dernier délai. 3,50€ le mètre linéaire.
Contacts : JC Decoster 02 35 77 37 70 - J. Corre 02 35 77 38 99. Attention : Pas d'inscription le jour même.
- 🦉 Le **27/10** à 20h30, dans la salle Bouchor, soirée Gospel organisée par l'ASCF avec le chœur des 2 Amants. Entrée 8€ dont une partie sera reversée au Téléthon. Réservation auprès de J. Corre ☎ 02 35 77 38 99 ou JC Decoster ☎ 02 35 77 37 70.



Rentrée des classes



1^{re} Vendanges à Freneuse



Les Vendangeurs

03/09 - L'heure de la rentrée scolaire a sonné !

Effectif identique à l'an passé avec 69 enfants (22 en maternelle, 9 en CP, 8 en CE1, 12 en CE2, 9 en CM1 et 9 en CM2). Cette année, quelques changements liés à la disparition des préfabriqués et la répartition des activités qui s'y déroulaient vers des salles de dépannage, tout cela en attendant la livraison de nouveaux bâtiments flambant neufs en septembre 2019. Bonne reprise et bonne année aux enfants, aux enseignantes (Mmes Ancelin, Fresneau et Genièvre) ainsi qu'à tout le personnel communal travaillant pour l'école (Hawa, Véronique, Edmondine, Karine, Valérie et Nathalie)

18/09 - Freneuse à l'heure des premières vendanges

Une vingtaine de personnes ont répondu à l'appel d'Edouard Capron et se sont présentées, sécateur à la main, dans les vignes St Expédit plantées sur les coteaux freneusiens. 400 kgs de raisins blancs (chenin) et gris (fromentel) ont été récoltés. Un sympathique apéritif a terminé la matinée. Mr Capron a chaleureusement remercié tous les participants ainsi que les personnes qui, prises par leurs obligations professionnelles, n'ont pas pu venir. Après pressurage réalisé sur Rouen, une belle maturité est au rendez-vous. Le fromentel confirme sa sucrosité et est à presque 14° de potentiel d'alcool alors que le chenin avec une maturité inférieure est tout de même à 11° et possède une belle vivacité.

Communications du CCAS

Lors de sa réunion du 20 septembre, le CCAS a décidé de reconduire pour 2018 le principe de l'allocation « chauffage » et l'aide aux études.

L'allocation « chauffage », modulable en fonction des ressources déclarées aux services des impôts, elle concerne les personnes âgées de plus de 70 ans.

Il faut fournir l'avis d'imposition 2017 (reçu en 2018) ainsi qu'un RIB au nom de la personne concernée.

L'aide aux études concerne les jeunes effectuant des études supérieures ou des études en vue d'obtenir un BAC Pro (les contrats en alternance ne sont pas concernés). *Cette année, le CCAS a décidé d'intégrer les CAP et BEP « non rémunérés » dans le dispositif.*

L'aide est accordée en fonction des ressources de la famille déclarées aux impôts (dans la limite du plafond CAF lié à l'allocation de rentrée scolaire).

Il faut fournir un certificat de scolarité de l'année en cours, l'avis d'imposition, 2016 (reçu en 2017) ainsi qu'un RIB de compte chèque au nom du jeune.

Attention : Les demandes concernant ces allocations sont à déposer en mairie aux jours et heures de permanence **avant le 09 novembre dernier délai.**

Informations diverses

☞ Prolifération de chats errants dans la commune

Il nous est signalé la présence de nombreux chats qui traînent dans différents endroits du village.

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre vous désole, sachez qu'**il est interdit** de nourrir les chats errants et que cela peut être sévèrement puni par la loi. Ces animaux sont terriblement prolifères (un couple de chats errants peut engendrer jusque 20 000 chatons en 4 ans !).

☞ Rappels divers préconisés par la Police Nationale

En cas de situation d'urgence, il faut faire le 17 pour appeler la police.

Escroqueries sur Internet : des sites proposent des gains d'argent qui ne sont que des pièges. Il faut effectuer un versement pour participer...

Arnaques par mail : ne jamais répondre au mail qui appelle « au secours » en demandant souvent l'envoi d'argent.

Dans tous les cas, il s'agit d'escrocs qui tentent de vous soutirer de l'argent !

☞ Devenez accueillant(e) familial(e) pour personnes âgées ou en situation de handicap

L'accueil familial est un métier exigeant et enrichissant : la personne accueillie partage le quotidien de l'accueillant familial. Elle vit à son domicile et est intégrée aux repas, loisirs et toute activité concourant à la réalisation de son projet de vie.

L'accueillant, formé et soutenu par des professionnels, contribue à préserver et à maintenir l'autonomie de la personne accueillie ainsi que ses activités sociales.

Toute personne ou couple qui souhaite être rémunérée pour accueillir une personne âgée ou en situation de handicap peut solliciter un agrément auprès du Département.

Cet agrément est délivré pour une période de 5 ans après une enquête sociale permettant d'évaluer la qualité du projet, les motivations et aptitudes du demandeur.

Pour obtenir des informations supplémentaires, prendre contact avec le service « Accueil Familial »

☎ 02 76 51 63 46 ou par mail « accueilfamilialadultes@seinemaritime.fr ».

Etat civil

Décès Le Maire et la municipalité partagent le deuil de la famille de René Beauzels décédé le 19 août.

Agenda administratif

- ✍ Les membres du CCAS, Francine et Lucien sont à disposition pour aider ceux qui le souhaitent dans leurs démarches administratives. Prochaine permanence le mardi 2 octobre de 14 à 15h. (Prendre **rendez-vous** à la mairie).
- ✍ La prochaine permanence de votre conseiller départemental, Mr Frédéric M arche, se tiendra à la mairie le 19 octobre de 14h30 à 16h (prendre rendez-vous).
- ✍ Le cabinet parlementaire de Mme Sira Sylla, votre députée, est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au Grand Quevilly, 12 avenue Léon Blum ☎ 02 32 11 41 77 (accueil).